

REFECTION DU CLOCHER DE LA MAIRIE

L'entreprise Demangeat est intervenue courant novembre, pour la rénovation partielle du clocher de la mairie. Kévin Perrin et Julien Pierrevelcin ont œuvré pendant deux jours pour changer des poutres de soutienement qui étaient en très mauvais état, et refaire l'étanchéité puis la couverture.

Le coût des travaux effectués se monte à 9231 €.

COUPE D'ARBRES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Les arbres longeant les berges de la Béhine derrière les ateliers municipaux ont poussé depuis de nombreuses années en fermant petit à petit l'espace, et en abîmant les berges, pour créer sur l'arrière des bâtiments une zone d'humidité préoccupante.

L'équipe technique a donc démarré une coupe de ces arbres devenus gênants, et poursuivra ce travail en fonction du planning, lié principalement en cette saison à la météo.



DECORATIONS DE NOEL

Daniel et Charly ont installé et décoré avec talent 17 sapins de Noël sur la commune.

Les anciennes guirlandes à ampoules étant devenues inutilisables et dangereuses, la municipalité a décidé de passer sur des éclairages LED pour les nouvelles. Le bâtiment de la mairie ainsi que la ligne de tilleuls côté rue du 3^e Spahis sont revêtus des mêmes guirlandes, à lumière blanche délicatement bleutée, dans un souci d'harmonie de l'ensemble.

Pour l'année prochaine, la mairie souhaite étoffer cette décoration, afin d'égayer nos sapins durant la journée notamment.



Une petite équipe de bénévoles s'est réunie mercredi 2 décembre, pour décorer de nombreuses branches de sapin, que vous pouvez d'ores et déjà apprécier sur le bâtiment de la Mairie entre autres.

Merci à Gaby, Évelyne, Julien, Corinne S., Corinne P., Christine, Énora, et Marion (qui prend la photo) pour leur participation!

RAMASSAGE DES SAPINS

Les sapins seront ramassés le mercredi **6 janvier 2021**.
Merci de leur retirer leurs décorations et de les laisser facilement accessible pour nos services techniques.



Un panneau de type B26 est placé sur la RD415 à hauteur de Lapoutroie. Ce panneau indique qu'un équipement hivernal est **obligatoire** à partir de ce panneau pour la traversée entre LAPOUTROIE et LE BONHOMME et dans l'ensemble du Col du Bonhomme, en cas de neige ou de verglas. L'indication « Pneus neige admis » signifie que les pneus neiges sont suffisants, mais, à défaut de pneus neiges, il faut avoir un équipement hivernal spécifique (chaînes ou chaussettes pour pneus).

Bien entendu, Le Bonhomme étant un village de montagne, il est recommandé à tous les usagers d'être équipés de pneus neiges ou chaînes ou chaussettes, dès le début de l'hiver.

Il est également rappelé que les ouvriers communaux ne pratiquent pas les dépannages sur la Commune.

Il appartient à chacun de faire appel à son assistance (incluse souvent dans l'assurance du véhicule) ou à un dépanneur.

Des bacs à graviers sont également mis à votre disposition aux abords des voies communales afin que vous puissiez gravillonner au besoin.



TELEPHONIE / INTERNET: Signalement zones blanches

Concernant la couverture des réseaux mobiles, le gouvernement a annoncé la fin des zones blanches en 2022. Cependant, certaines interprétations erronées demeurent à propos de cette annonce.

En premier lieu, ne sont concernés que quatre opérateurs : Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.

Par ailleurs, deux déploiements distincts ont lieu suivant que l'on se situe en **zone blanche** ou en **zone à faible densité** :

- Zones blanches = AUCUN opérateur mobile ne couvre ce territoire de manière permanente : fin de ces zones en 2022 ;

- Zones à faible densité (ou peu dense) = au moins un opérateur mobile couvre cette zone. Pour les zones à faible densité, l'obligation est de couvrir 97,7 % de la population au 08 décembre 2030.

Attention, cela ne concerne en aucun cas les incidents réseaux qui peuvent avoir lieu sur la Commune de manière ponctuelle.

Afin de mettre un terme aux zones blanches et d'améliorer les zones à faible densité, **la Commune souhaite recenser ces deux types de zones** pour en faire part au Ministre en charge des Communications qui arrête la liste des zones à couvrir.

A cette fin, nous vous demandons, si vous êtes concernés, de remplir le formulaire ci-dessous entièrement, à défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Attention à bien différencier **zone blanche** et **zone à faible densité** (vous pouvez demander à vos voisins par exemple s'ils ont du réseau et auprès de quel opérateur ils ont souscrit).

Retour du formulaire en Mairie au plus tard le 31 janvier 2021.

Nom : Prénom :

Opérateur mobile actuel :

Adresse :

N° de mobile :

Adresse e-mail :

Type de zone : ☐ Zone blanche (= aucun opérateur ne couvre cette zone)

☐ Zone peu dense (= au moins un opérateur couvre cette zone)

CONSEIL MUNICIPAL : les infos principales du vendredi 4 décembre 2020

La dernière séance du Conseil Municipal s'est tenue ce vendredi 4 décembre, à 19h30, dans la Salle du Conseil de la Mairie. Voici un résumé des sujets abordés et décisions prises.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du procès-verbal de ce Conseil Municipal sur le site internet de la mairie : www.lebonhomme.fr, ou sur simple demande à l'accueil de votre mairie.

SECOURS SUR PISTE ET TRANSPORTS AMBULANCIERS: TARIFS SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs de la saison 2019-2020 pour la saison 2020-2021.

Pour rappel :

Secours sur pistes - Front de neige - Menus soins - Soins au poste de secours	40 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée (< 1 km du poste de secours)	170 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée (> 1 km du poste de secours)	290 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560 €
Secours en motoneige	55 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes - frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels
Transport par véhicule sanitaire terrestre (< 40 km)	365 €
Transport par véhicule sanitaire terrestre (> 40 km)	365 € (40 km) + 3,35 € par km supplémentaire

*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace,...

RESSOURCES HUMAINES

La Municipalité a l'obligation de définir des lignes directrices de gestion, pour formaliser la politique des ressources humaines au sein de la commune, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Elles répondent à trois axes principaux :

Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;

Définir les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution de chaque poste, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes.

Une équipe est donc constituée afin de gérer ce dossier :

Mme Corinne SCHLUPP, 1ère Adjointe

M. Jean-Marc MINOUX, 3ème Adjoint

M. Florent PETITDEMANGE, Conseiller Municipal

COMITÉ CONSULTATIF

AFFAIRES SCOLAIRES ET DE JEUNESSE

Mme Corinne Schlupp étant l'adjointe chargée des affaires scolaires, il est apparu plus judicieux qu'elle soit également la vice-présidente du Comité Consultatif correspondant, pour un fonctionnement optimum de celui-ci. Il est donc voté à l'unanimité le changement de vice-présidence pour le Comité Consultatif Affaires scolaires et de jeunesse, et son attribution à Mme Corinne Schlupp, 1ère adjointe.

CONCESSIONS DE SOURCES - TARIFS 2021

Il est décidé de maintenir les tarifs de la délibération en date du 13 décembre 2019, soit :

- Tarif de base (toutes les concessions) : 50 € ;
- Famille : supplément de 10 € ;
- Professionnels (agriculteur par exemple) : supplément de 20 € ;
- Cîtes : supplément de 20 €.

VENTE FRAISEUSE À NEIGE

Le conseil décide à l'unanimité des voix, d'attribuer la fraiseuse à l'offre la plus haute (100€), comme convenu lors de la délibération du 11 septembre 2020.

BOITE A LIVRES

Un dépôt de livres et magazines existait dans les locaux de la mairie, mais n'était pas très visible ni accessible. Nous souhaitons le faire évoluer en une véritable boîte à livres, en extérieur. L'idée est de pouvoir échanger entre habitants des livres, gratuitement et facilement.

Nous souhaitons pour cela utiliser des grumes et les creuser afin d'en faire des étagères et d'y installer une porte transparente. Un toit à débords serait également placé sur le dessus afin de la protéger des intempéries. Une lampe solaire pourrait également être placée à l'intérieur. Plusieurs de ces boîtes à livres pourraient à terme former un petit village, dans un esprit « maisons de lutins ».

Notre ambition serait de réaliser ce projet pour le Printemps si possible. D'ici-là, il faudra réfléchir à un règlement pour le dépôt des livres notamment (peut-être un livre déposé, un livre pris) pour éviter tout débordement et prévoir une personne référente qui gèrerait le réassort, le rangement, l'entretien ou l'enlèvement d'articles trop anciens.



crédit photo : Sharalee Armitage Howard

CONCOURS PHOTOS - BUDGET

Le Conseil Municipal décide de réfléchir à l'allocation d'un budget d'un montant de 2.000 € pour l'organisation du concours photo. En effet, il faut prévoir des tirages en grand format des photographies lauréates à exposer, et prévoir l'organisation du vernissage.

DEMANDE DE SUBVENTION

Il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Saint Dié. En effet, un jeune de la commune y étant scolarisé, la mairie participe chaque année.

VOEUX DU MAIRE

Cette année, les vœux du Maire ne pourront malheureusement pas être organisés à cause de la crise sanitaire de la COVID-19, mais les élus espèrent pouvoir organiser un événement au Printemps afin de faire un bilan de début de mandat.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Le 15 janvier 2021 à 19h
en Salle du Conseil de la Mairie.**